

LA PRODUCTION DE COMPOST NORMALISÉ

L'USINE DE COMPOSTAGE DE TRAFFEYÈRE

La station d'épuration de Traffeyère, propriété de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) et gérée par la SEMIDAO, produit chaque année 6 500 tonnes de boues.

Ces boues, issues du traitement des eaux usées, sont épaissies et déshydratées sur des centrifugeuses avant d'être acheminées vers l'unité de compostage pour être valorisées ensuite en agriculture sous forme de compost normé par adjonction de déchets verts.

L'unité de compostage de Traffeyère, construite par la CAPI et gérée par la SEMIDAO, est opérationnelle depuis mars 2008.

Une équipe de techniciens SEMIDAO est chargée du pilotage et du fonctionnement de l'usine ainsi que de la maintenance courante des équipements.

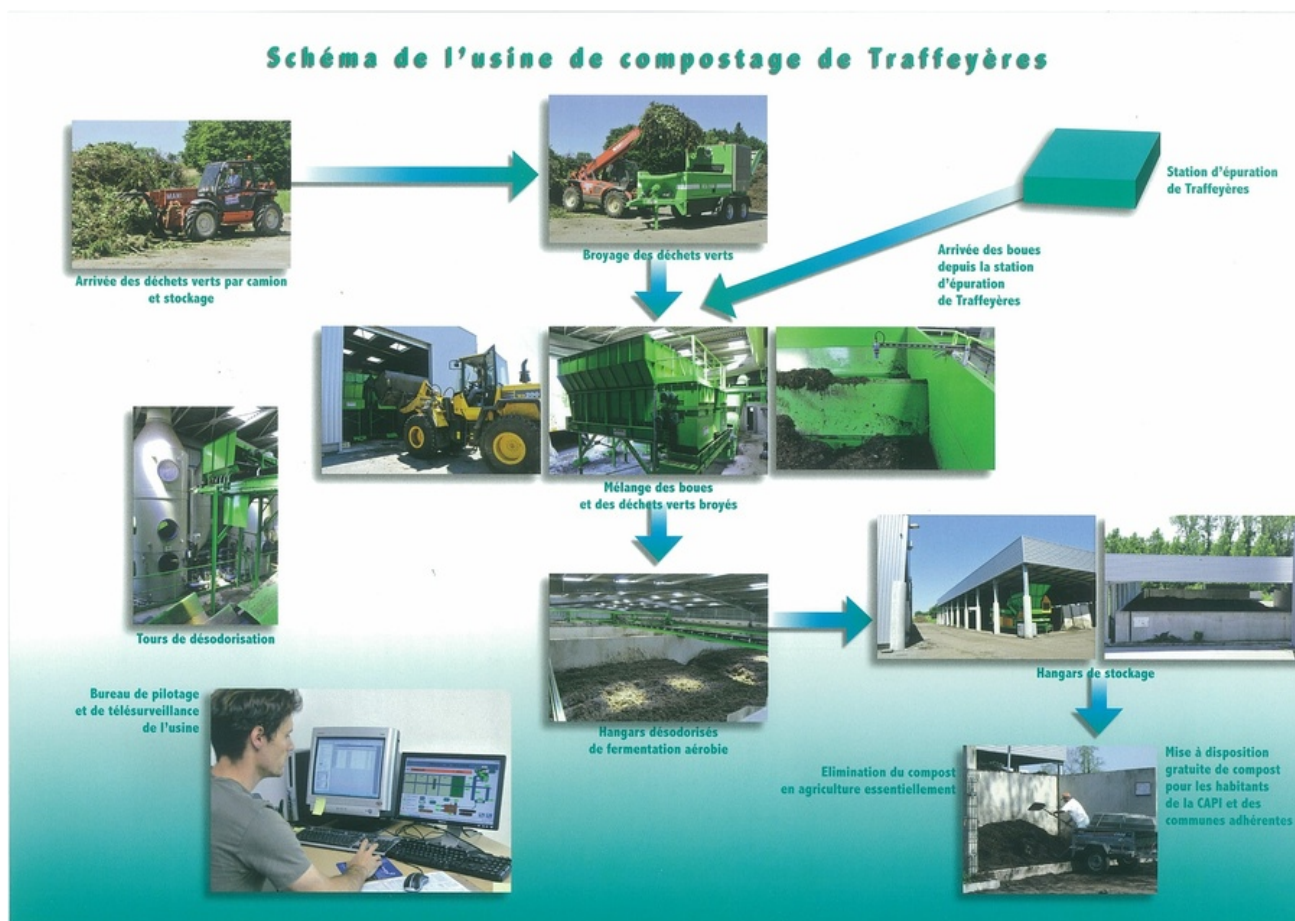
Les 6 500 tonnes de boues issues de la station sont mélangées avec 5 000 tonnes de déchets verts broyés sur le site pour produire environ 3 500 tonnes de compost chaque année.



Afin de protéger les riverains contre les nuisances olfactives et les proliférations d'insectes, la SEMIDAO a complété et financé le dispositif par l'installation de rampes fixes ainsi que d'un équipement mobile de désodorisation. L'air collecté à l'intérieur des bâtiments par les ventilateurs est « lavé » dans 2 tours avant rejet dans l'atmosphère.

La SEMIDAO a complété en 2016 le traitement des odeurs par l'injection de produits neutralisants d'odeurs au niveau de l'extraction d'air de chaque case de fermentation et avant le renvoi dans les tours de désodorisation. Les automates de pilotage de l'usine ont été modifiés afin de mieux gérer les flux d'air.

Schéma de fonctionnement de l'usine de compostage



Cliquez sur l'image pour l'agrandir

Le compost produit à Traffeyères

Le compostage est un procédé de traitement biologique des déchets organiques : après broyage, les déchets verts sont mélangés aux boues produites par la station et subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement organique en épandage pour améliorer les propriétés des sols.

Les déchets verts sont des déchets organiques formés de résidus issus de l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres, des terrains...

Les composts doivent respecter la réglementation française sur les matières fertilisantes, même s'ils peuvent être cédés gratuitement (comme par exemple aux habitants de la CAPI et des communes adhérentes).

- Le compost produit à Traffeyères est conforme à la norme NF U44-095 (amendements organiques, compost comprenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux) disponible auprès de l'AFNOR :

www.afnor.org

et à l'arrêté préfectoral n° 2007 10080 du 19 novembre 2007.

- Il est utilisé en agriculture, sur les espaces verts et dans les jardins.

Une mise à disposition gratuite de compost pour les riverains est accessible à l'entrée de la station.

Lien : [S'assurer de la disponibilité du compost \(http://semidao.fr/compost-disponible\)](http://semidao.fr/compost-disponible)